

		<p><b>Bourse de Solidarité des personnels de la Caisse des Dépôts</b></p> <p>Application de l'accord du 16 octobre 2015 relatif au dispositif de dons de jours de repos non pris</p> <p><b>Proposition de don de jours</b>  <b>A adresser par mail au pôle Qualité de Vie au Travail :</b></p> <p>« dondejours@caissedesdepots.fr »</p>	
Nom		Date de l'offre	
Prénom		Téléphone	
Affectation		Signature de l'agent	
Code agent			

TYPE DE JOUR(S) CEDE(S)	NOMBRE DE JOURS <sup>(1)</sup>
Congé annuel <sup>(2)</sup>	
Jour DG	
Jour de fractionnement (Boni)	
Jour RTT	
Jour « médaille »	
Jour CET	
<b>TOTAL du nombre de jours cédés</b>	
<p>(1) Les jours sont fractionnables par demi-journée  (2) Jours de congés payés correspondant à la 5<sup>e</sup> semaine, acquis et non consommés</p> <p>Le nombre de jours que vous cédez <b>ne peut excéder 10 au titre d'une année.</b></p> <p><b><u>Le don est irrévocable, anonyme et sans contrepartie.</u></b></p>	

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre demande. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant **au correspondant informatique et libertés –CIL- de la Caisse des dépôts, [CIL@caissedesdepots.fr](mailto:CIL@caissedesdepots.fr) <mailto:CIL@caissedesdepots.fr>**

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.